

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de réeducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4744

Société : RAOT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN YAHIA Abdelaaziz

Date de naissance : 01.07.48

Adresse : 160 Bd ANFA - CASABLANCA

Tél. 0669583936

Total des frais engagés : 979,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 7.3.23

Nom et prénom du malade : Laâlaoui hennane Age: 63

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Mycosis myéiale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 29 MAR 2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/12/23		02 (300)		 Dr. Sébastien Léveillé

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE LES IRISSES Dr. LEMSEFFER Malak 164, Boulevard d'Anfa (Angle Rue Molière) tél. : 05 22 36 24 79	21/3/23	679,--

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

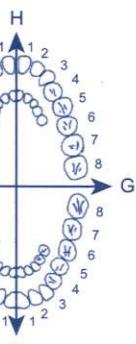
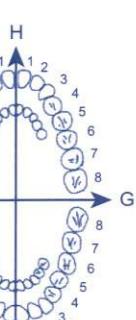
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Début d'exécution <input type="text"/>
				Fin d'exécution <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 B 00000000 11433553		Coefficient des travaux <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins <input type="text"/>
				Date du devis <input type="text"/>
				Date de l'exécution <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Selma ZAID

DERMATOLOGUE - VÉNÉROLOGUE

Diplômée de l'Université de Bruxelles (ULB)
Ancien Chef de Clinique des Hôpitaux de Lille
Ancienne Interne des Hôpitaux de Paris

Spécialiste des Maladies de la peau,
Sexuellement transmissibles.

Chirurgie des Cancers cutanés

Comblement des rides - Botox

Tests Allergies - Peau

PHARMACIE LES IRISSES
Dr. LEMSEFFER Malak
164, Boulevard d'Anfa
(Angle Rue Molière)
Tél.: 05 22 36 24 79

Casablanca, le

خريجة جامعة بروكسل للطب
مقيدة سابقاً بمستشفيات باريز وليل

إختصاصية في أمراض الجلد، الشعر والأظافر
والحساسية والأمراض المتنقلة عبر الجنس

سرطان الجلد، الجراحة التجميلية

الاizer وزرع الشعر

تحاليل حساسية الجلد

7/31/2023

Zaalej hanane
62,40 Ⓛ Tegue 1 tube
120,00 Ⓛ Tegume 28cp 111/110
199,00 Ⓛ Tegume 28cp 111/110
2 boxes Selma Dermatologue Venerologue
Angle Rue Ibn Yahia / AL IFRANI
et Oumaima Sayan 2 (quartier Star)
Younes Irissies 4001 N°2 (quartier Star) (48) + 28cp
49,60 DH (48) 1 box 100.00 DH
62,40
679,00 = (dix-huit semaines) 6 boxes
PPV: 49,60 DH LOT: 22J05 EXP: 10/2025
PPV: 49,60 DH LOT: 22J05 EXP: 10/2025
PPV: 49,60 DH LOT: 22J05 EXP: 10/2025
PPV: 49,60 DH LOT: 22J05 EXP: 10/2025

Résidence Star younès, 1^{er} étage, Appt. N°2, Angle Rue Ibn Yahia et Rue Oumaima Sayan
(à côté du resto Toscana) - Q. Racine - Casablanca - Tél.: 05 22 39 84 09 / 05 22 39 41 41

E-mail : dr.selmazaid@gmail.com

LOT: 221524
PER: 12-2024
PPV: 62,400DH

LOT : 221373 -
EXP : 11/2025
PPV : 199 HGDH

LOT : 220832
EXP : 05/2025
PPV : 120,000DH

" Tinea incognita.

periorbita (nylon impermeable)

form | + + + + + → (14gr)
Doj nior
(dix) d'apprécier à

only attendre 2 sem à
attendre la fin de 28 sem
soir soir
tut tut
(soi) 3 mi

Pharmacie LES IRIS - Casablanca

Dr LEMSEFFER Malak

0522362479

164 boulevard d'Anfa (angle rue Moliere), casablanca



Facture N° 20230311-288

Date de vente : 07/03/2023

Médecin traitant :

PHARMACIE LES IRISSES
Dr. LEMSEFFER Malak
164, Boulevard d'Anfa
(Angle Rue Molière)
Tél. : 05 22 36 24 79

MME LAALEJ HANANE

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
TEGUMA CR 1% 30G CREME GM	1	62,40	TVA (7.00%)	62,40
D CURE AB FORTE SOLUTION HUILEUSE BUVABLE B3 AMPOULES BUVABLES	6	49,60	TVA (7.00%)	297,60
TEGUMA CO 250MG B28 COMP GM	1	199,00	TVA (7.00%)	199,00
TEGUMA CO 250MG B14 COMP	1	120,00	TVA (7.00%)	120,00

Total HT	634,58 DHS
TVA	44,42 DHS
Total	679,00 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : six cent soixante-dix-neuf DHS